



15ème législature

Question N° : 21161	De M. Nicolas Démoulin (La République en Marche - Hérault)	Question écrite
Ministère interrogé > Ville et logement		Ministère attributaire > Logement
Rubrique > animaux	Tête d'analyse > Soins apportés aux animaux des personnes sans-abri	Analyse > Soins apportés aux animaux des personnes sans-abri.
Question publiée au JO le : 09/07/2019 Réponse publiée au JO le : 29/09/2020 page : 6713 Date de changement d'attribution : 07/07/2020		

Texte de la question

M. Nicolas Démoulin attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement, sur les besoins en matière de soins vétérinaires pour les animaux appartenant à des personnes sans-abri. En effet, la présence animale est souvent indispensable pour de nombreux sans-abri, non seulement parce que cette dernière leur offre un vecteur de contact avec la société, mais aussi parce qu'elle les arrache à l'épreuve quotidienne de la solitude. Bien souvent, les sans-abri privilégient la santé et le bien-être de leur animal (le plus souvent un canidé) à leur propre personne. Or cette situation peut poser problème : ces animaux sont souvent mal soignés et plus exposés aux maladies, tandis que leurs propriétaires négligent souvent leur propre santé. Pour l'heure, le soin apporté à ces animaux repose essentiellement sur le tissu associatif et les maraudes. À Lyon, une initiative lancée par des étudiants en école vétérinaire a par exemple permis de créer le Dispensaire vétérinaire étudiant (DVP), qui forme notamment les partenaires sociaux à la gestion et au soin des animaux des personnes de la rue. En revanche, l'action publique dans ce domaine est faible, et la plupart des structures d'accueil à destination des sans-abri n'acceptent pas - notamment pour des raisons sanitaires - les animaux, ce qui incite les propriétaires à rester à la rue - y compris dans des conditions climatiques très difficiles - pour ne pas avoir à abandonner leur compagnon. Il semble donc nécessaire de prendre des mesures pour pallier ce manque, à la fois pour des raisons sanitaires et sociales. En lien avec des associations agréées, les personnes sans-abri pourraient par exemple pouvoir laisser leurs animaux dans des chenils dédiés pendant le temps passé dans les structures d'accueil en elles-mêmes. Le soin apporté aux animaux pourrait également être favorisé, par exemple en encourageant le bénévolat vétérinaire. Il souhaiterait donc que soit diffusé un état des lieux des solutions envisageables en la matière.

Texte de la réponse

La présence d'un animal aux côtés des personnes sans-abri, le plus souvent un chien, leur permet en effet de rompre avec la solitude et l'isolement de la rue, mais également de se sentir protégées contre d'éventuelles agressions externes. L'animal est un compagnon de route dans un parcours souvent chaotique. Il est important, comme vous le soulignez, de permettre la mise à l'abri de la personne, de l'animal, mais également de veiller à la santé de ce dernier. Vous faites état d'initiatives, notamment par des écoles vétérinaires à Lyon, avec des actions menées par le Dispensaire vétérinaire étudiant. Ces actions bénévoles doivent pouvoir être encouragées. La question de l'accueil en structure des personnes avec des animaux est un enjeu pour la mise à l'abri et l'accompagnement. En effet, le plus souvent, les sans-abri refusent un hébergement s'ils doivent se séparer de leur



animal et il convient donc de permettre leur accueil commun dans des structures et de ne pas les contraindre à rester à la rue s'ils refusent de s'en séparer. Plusieurs initiatives existent sur ce sujet. Des centres d'hébergement acceptent ainsi les animaux, et pendant la crise sanitaire que nous venons de traverser, des expérimentations ont été menées. À Toulouse par exemple, un dispositif d'hébergement a été créé pour les personnes très désocialisées, avec la possibilité d'être accueillies avec un animal. Des recommandations ont été rédigées en ce sens et un groupe de travail associant acteurs institutionnels et associatifs s'est réuni pendant l'été 2020 afin de réfléchir au développement de ces prises en charge. Par ailleurs, dans le cadre de la politique générale du Logement d'abord, la dimension de l'accueil des personnes sans abri accompagnées d'animal sera prise en compte, dans les structures d'hébergement, d'accueils de jour comme de nuit. L'accès à la santé des animaux doit y être renforcé, avec notamment la possibilité d'intégrer au sein même des structures, des espaces de soins, en lien avec des associations ou des professionnels vétérinaires.